

SPÉCIAL « FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE »

Édito

L'année scolaire touche à sa fin et nous œuvrons déjà pour la rentrée prochaine.

Comme chaque année, nous vous proposons cet été de bénéficier d'un service de prêt des manuels scolaires. Pour rendre ce service, nous avons embauché 1 gestionnaire et 1 assistant ainsi que 9 lycéens.

Notre assemblée générale devrait se tenir cette année le jeudi 14 septembre 2017 à 18h30 au lycée. Nous vous confirmerons les date et heure par mail.

Les membres de la direction sont invités à y participer pour faire un bilan de rentrée et répondre à vos questions.

Lors de cette assemblée générale, vous serez invité à renouveler le CA de la FCPE Louis Barthou et à vous porter candidat pour siéger au conseil d'administration du lycée.

Nous tenons à remercier tous les parents qui ont participé à la vie de la FCPE Louis Barthou cette année encore et, tout particulièrement, ceux qui vont quitter notre conseil local.

Nous espérons vous retrouver nombreux à la rentrée : nos actions, pour que nos enfants puissent étudier et s'épanouir dans les meilleures conditions, ne sont possibles qu'avec votre coopération.

Nous vous souhaitons à tous d'excellentes vacances et une bonne route aux futurs bacheliers que nous espérons nombreux !

L'équipe de la FCPE Louis Barthou

Commission d'appel & Commission d'affectation

Les conseils de classe statuent sur chaque élève : passage ou redoublement.

- **Si le passage dans la classe supérieure est accordé**, il suffit de télécharger le dossier d'inscription sur le site du lycée (<http://www.cyberlycee.fr/barthou/site/>) et de le compléter en veillant à renseigner toutes les zones et en mentionnant le choix des options ou des spécialités.
- **Si le redoublement est conseillé :**

☒ En classe de première, la décision revient à la famille. Même si le conseil de classe a proposé le redoublement, la famille et l'élève peuvent demander le passage dans la classe supérieure.

☒ En classe de seconde, si la famille et l'élève ne sont pas d'accord avec la proposition du conseil de classe, ils ont 48 heures pour faire appel auprès du chef d'établissement.

La **commission d'appel** se réunira le **21 juin**.

Pour les aider à préparer un dossier (projet personnel de l'élève, argumentation...), des parents FCPE siégeant dans ces commissions se tiennent à la disposition des familles. Nous contacter.

En cas de changement d'orientation, demande de passage en lycée professionnel ou vers un autre établissement, les dossiers sont transmis aux commissions d'affectation. Des parents FCPE siègent aussi dans ces commissions et sont à votre écoute.

Pour les terminales

Pour les élèves inscrits en classe préparatoire : il est indispensable de s'inscrire à l'université, ceci afin de pouvoir y poursuivre votre année scolaire dans l'éventualité d'un arrêt de l'année de prépa.

Pour les admis au BAC : pensez à vous présenter au secrétariat du lycée centre d'examen avec convocation et carte d'identité pour retirer votre relevé de notes : il peut vous être demandé dans certains dossiers d'école.

Veillez à restituer la collection complète ! Tout livre non rendu sera facturé à prix coûtant... *N'oubliez pas les manuels de grammaire anglaise, d'ECJS, d'art...*

RESTITUTION des manuels de l'année écoulée & COMMANDE des nouveaux le même jour ! BAT K Salle 99

(horaires d'ouverture au public : de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Passage 1ère & redoublement 2nde :	du 26 juin 14h au 28 juin 17h
Passage Terminale & redoublement 1ère :	du 29 juin 14h au 3 juillet 17h
Départs (admis du 1er groupe) & redoublement Terminale :	6 et 7 juillet de 9h à 17h
candidats du 2nd groupe :	10 et 11 juillet de 9h à 17h

Attention, adhésion (obligatoire) à régler lors de la commande.

Deux adhésions sont proposées :

- > la cotisation de base à 11 €,
- > la cotisation de soutien à 33 € pour ceux qui le souhaitent (*coût réel supporté par les familles de 11 € après déduction fiscale*).

L'adhésion de base est destinée principalement aux familles non imposables. Néanmoins, le choix de l'adhésion est laissé à la discrétion de chaque famille en fonction de ses possibilités (aucun justificatif n'est demandé).

+ Abonnement (facultatif mais conseillé) à « La revue des Parents » : 3,35 €

Retrait des livres du 24 Août au 1^{er} Septembre en K99 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Lors du retrait de vos livres, il vous faudra :

1. Un chèque pour régler la **REDEVANCE** de prêt des manuels **et** les **ACHATS** éventuels de dictionnaires et/ou de fichiers.
2. Un chèque de **CAUTION** de **150 €** pour la **filière générale** et de **60€** pour la **filière technologique**, chèque non débité qui ne sera encaissé que si vous ne ramenez pas les livres en fin d'année scolaire.